



INFOS PRATIQUES

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ : DES OUTILS MIS EN PLACE

Mis en ligne le 21 août 2018

Dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, définie comme une priorité par le gouvernement, l'ensemble des forces et services est mobilisé afin de préserver les concitoyens et les entreprises de ces menaces. Dans ce contexte, un dispositif d'assistance et de prévention du risque numérique est mis en place via le site internet www.cybermalveillance.gouv.fr. Ce programme gouvernemental a un rôle de sensibilisation, de prévention et de soutien en matière de sécurité du numérique auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales.

Ce site propose aux victimes de cybermalveillance des conseils pratiques, une mise en relation avec des spécialistes et organismes de proximité compétents ainsi qu'un accompagnement pour établir un diagnostic précis des actes malveillants rencontrés (virus, piratage informatique, rançongiciel.). Une documentation de prévention vient également enrichir le dispositif.

De plus, depuis cet été, un kit de sensibilisation et des affiches viennent compléter le dispositif accessible en ligne avec la mise à disposition gratuite d'outils pédagogiques (vidéos, infographies, fiches réflexes) à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités et des associations. Pour bénéficier de ce kit, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/inscription-sensibilisation>



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

✉ **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.